

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le quatorze du mois de Avril

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	6
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	07/04/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. FERAUD S.

PROCURATIONS :

BRUNET Michel	à	SPAGNOU Daniel
PICHON Hugo	à	CODOUL Bernard
MUNS Anthony	à	LAUGIER Nicolas
JAFFRE Sylvain	à	FERAUD Stéphanie
SEBANI Stéphanie	à	CLEMENT Jean-Louis
ODDOU Sylvia	à	PAYAN Léa

ABSENT EXCUSÉ : M. DERDICHE Cyril

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2023-05-16 SP

OBJET : Création d'emplois non permanents : accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que chaque année la commune de SISTERON doit recruter des agents non-titulaires afin d'assurer des tâches occasionnelles et ponctuelles, notamment en cas de surcroît d'activité, de renfort des équipes permanentes ou pour des missions spécifiques nécessitant une technicité particulière.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-I-1° ainsi que le Code Général de la Fonction Publique (C.G.F.P) et notamment son article L.332-23.1, autorisent dans ces cas à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. La durée d'emploi est limitée à 12 mois, compter tenu le cas échéant de renouvellement de contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

Au titre de l'année 2023, l'accroissement temporaire d'activité concerne les emplois rémunérés ci-après qui sont répartis selon les besoins des différentes directions de services. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet qui peuvent être mobilisés sur la base des besoins réels des services, tels qu'ils les ont validés en respectant la procédure de recrutement adoptée en Comité Social Territorial.

Il est précisé que la rémunération des agents recrutés sur ces bases pourra être majorée en fonction des éventuelles heures supplémentaires réalisées en application des dispositions de la délibération n° B 2021-09-04-SG du 15 décembre 2021 ou en fonction du régime indemnitaire défini par délibération n°2020-07-19-SP du 24 septembre 2020.

DIRECTION DES SPORTS	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS	FONCTIONS	REMUNERATION
Complexes sportifs	Adjoint Technique	1	Agent Technique Polyvalent	IB 385
Stades	Adjoint Technique	2	Agent Technique Polyvalent	IB 385

Mis en ligne le 17/04/2023 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20230414-2023_05_16_

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS	FONCTIONS	REMUNERATIONS
Bâtiments - Réseaux secs et petits travaux	Adjoint Technique	1	Agent Technique Serrurerie	IB 385
Bâtiments - Réseaux secs et petits travaux	Adjoint Technique	1	Agent Technique Entretien	IB 385
Propreté Urbaine	Adjoint Technique	5	Agent Technique Polyvalent	IB 385
Logistique – Matériel Entretien voirie	Adjoint Technique	1	Agent Technique Polyvalent	IB 385
Espaces Verts	Adjoint Technique	3	Agent Technique Polyvalent	IB 385

DIRECTION ENFANCE PERISCOLAIRE-LOISIRS	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS	FONCTIONS	REMUNERATIONS
Garderies accompagnement Entretien Ecoles Maternelles	Adjoint Technique	15	Agent Technique Polyvalent	IB 385
Garderies accompagnement Entretien Ecoles Primaires	Adjoint Technique	17	Agent Technique Polyvalent	IB 385
Cuisine Centrale Cantines	Adjoint Technique	6	Agent Technique Polyvalent	IB 385
Restaurant Scolaire Petite Enfance	Adjoint Technique	7	Agent Technique Polyvalent	IB 385
Multi-accueil municipaux Crèche P'Tit Voli	Adjoint Technique	2	Agent d'entretien Polyvalent	IB 385
	Auxiliaire de puériculture	2	Auxiliaire de puériculture	IB 389
Multi-accueil municipaux Crèche Clair de Lune	Adjoint Technique	2	Agent d'entretien Polyvalent	IB 385
	Auxiliaire de puériculture	2	Auxiliaire de puériculture	IB 389
Centre des loisirs	Animateur	10	Animateur	Par référence à la délibération n° 2008-9-24 DJ
	Adjoint Technique	1	Agent d'entretien	IB 385

DIRECTION DE LA CULTURE	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS	FONCTIONS	REMUNERATION
Action culturelle	Adjoint d'Animation	1	Agent d'Accueil et d'Animation	IB 385

Mis en ligne le 17/04/2023 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE
le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20230414-2023_05_16_

DIRECTION POLE ACCUEIL JEUNES	CADRE D'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOIS	FONCTIONS	REMUNERATION
Accueil de Loisirs de vacances – Pôle Jeunes	Adjoint d'Animation	8	Agent d'Animation	IB 385
Pass Beaulieu	Adjoint d'Animation	1	Agent d'animation	IB 385
	Adjoint Technique	1	Agent d'entretien	IB 385
Accueil Jeunes	Animateur	1	Animateur	IB 389
	Adjoint d'Animation	3	Agent d'animation	IB 385

DIRECTION GENERALE DES SERVICES	CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS	FONCTIONS	REMUNERATION
Secrétariat Général	Adjoint Administratif	2	Agent administratif	IB 385
	Technicien	1	Assistant de Prévention	IB 597
Multiservices divers	Adjoint Technique	7	Agent d'entretien	IB 385
	Adjoint administratif	3	Agent administratif et d'accueil	IB 385

**Où cet exposé, après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal l'unanimité**

DECIDE la création des emplois pour accroissement temporaire d'activité tels que définis ci-dessus.
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Pour copie conforme,
Le Maire,

D. SPAGNOU